

Première Synthèses Informations

LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU SECOND SEMESTRE 2006 :

recul toujours important du nombre de demandeurs d'emploi, avec ou sans activité réduite

Fin 2006, 2 260 500 demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3 sans activité réduite. Leur nombre s'est réduit de -132 000 (-5,5 %) au second semestre 2006 après -171 000 (-6,7 %) au premier.

Le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite a également diminué de -48 000 (-4,2 %) au second semestre 2006 après une baisse de -17 000 (-1,4 %) au premier.

Le nombre de demandeurs d'emploi (en catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) a ainsi décliné de -180 000 (-5,1 %) au second semestre 2006 après une baisse de -188 000 au premier, soit 368 000 demandeurs d'emploi en moins depuis le début de l'année.

Leur nombre s'est replié quasiment au même rythme sur les deux derniers trimestres : -95 000 (-2,7 %) au troisième trimestre et -85 000 (-2,5 %) au quatrième.

Au second semestre 2006, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3 hors activité réduite s'est poursuivie sur un rythme toujours soutenu : -132 000 (-5,5 %) après -171 000 (-6,7 %) au premier semestre (graphique 1, tableau 1). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite était de 2 260 500 à la fin du mois de décembre 2006, soit un niveau inférieur au minimum atteint en 2001. Il a baissé de 303 000 (-11,8 %) en 2006 après -139 000 (-5,2 %) en 2005.

Par construction, les estimations mensuelles provisoires du nombre de chômeurs au sens du BIT font état d'une baisse similaire sur l'année 2006 : de 121 000 (-4,9 %) au second semestre 2006, après un recul de 152 000 (-5,8 %) au premier semestre. D'après ces estimations provisoires, le taux de chômage au sens du BIT était de 8,6 % en décembre 2006, soit une

baisse de -0,4 point au second semestre et de -0,9 point depuis le début de l'année (graphique 2). Ces estimations sont néanmoins provisoires et entourées d'une incertitude inhabituelle dans l'attente du calage annuel sur les résultats de l'enquête Emploi de l'Insee reporté à l'automne 2007 (encadré 3).

De fait, les résultats de l'enquête Emploi pour le premier trimestre 2007, non labellisés par l'Insee, font état d'un taux de chômage BIT de 9,4 %, comme au quatrième trimestre 2006. Les analyses conduites par la Dares montrent par ailleurs que certaines évolutions, qui sont intervenues au sein du service public de l'emploi, ont contri-

bué à accentuer de manière notable le recul du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1, 2, 3 hors activité réduite depuis la mi-2005 et, par suite, le recul des estimations provisoires du chômage BIT sur la période (encadré 4).

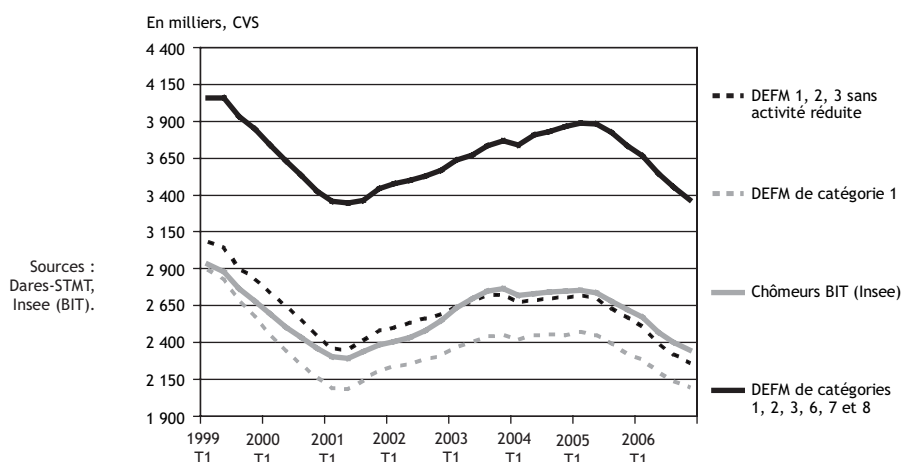
Pour sa part, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite, courte ou longue, a baissé davantage au second semestre qu'au premier : -48 000 (-4,2 %), après -17 000 (-1,4 %). Il s'est replié de -17 000 au troisième trimestre et de -31 000 au quatrième.

Le nombre total de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 s'est établi ainsi à 3 367 800 fin 2006. Avec une baisse de -368 000 en 2006, après -128 000 en 2005, il retrouve son minimum atteint durant l'année 2001.

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite quel que soit l'âge

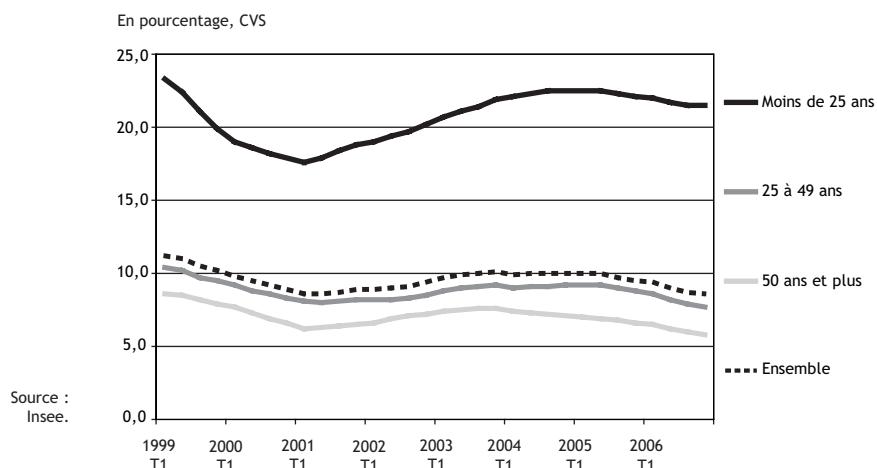
Au second semestre, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite a baissé pour toutes les catégories

Graphique 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi



Avertissement : Du fait du report à l'automne 2007 du calage annuel sur les résultats de l'enquête Emploi, la série mensuelle de chômage BIT publiée par l'Insee reste provisoire. En 2006 et en 2007, cette série traduit essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite, inscrits à l'ANPE.

Graphique 2
Taux de chômage par tranches d'âge



Avertissement : Du fait du report à l'automne 2007 du calage annuel sur les résultats de l'enquête Emploi, la série mensuelle de chômage BIT publiée par l'Insee reste provisoire. En 2006 et en 2007, cette série traduit essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite, inscrits à l'ANPE.

Tableau 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en fin de trimestre, selon l'âge et l'exercice ou non d'une activité réduite

| Données CVS | Niveau (milliers) déc. 2006 | Glissements trimestriels (en milliers) | | | | | | Glissements trimestriels (en %) | | Glissements annuels (en %) | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--|-----|------|------|-----|-----|---------------------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|
| | | 2005 | | 2006 | | | | sept. 2006 / juin 2006 | déc. 2006 / sept. 2006 | sept. 2006 / sept. 2005 | déc. 2006 / déc. 2005 |
| | | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | | | | |
| Sans activité réduite (1) | 2 260,5 | -68 | -65 | -58 | -113 | -78 | -54 | -3,3 | -2,3 | -11,9 | -11,8 |
| Moins de 25 ans | 366,7 | -13 | -13 | -11 | -19 | -9 | -7 | -2,4 | -1,8 | -12,2 | -11,2 |
| 25-49 ans | 1 515,6 | -48 | -43 | -38 | -77 | -56 | -35 | -3,5 | -2,2 | -12,1 | -11,9 |
| 50 ans ou plus | 378,2 | -6 | -10 | -10 | -16 | -13 | -13 | -3,1 | -3,3 | -11,0 | -12,0 |
| Avec activité réduite (2) | 1 107,3 | 10 | -25 | -13 | -4 | -17 | -31 | -1,5 | -2,7 | -4,9 | -5,6 |
| Moins de 25 ans | 152,8 | -2 | -7 | -6 | -3 | -4 | -4 | -2,2 | -2,7 | -11,3 | -9,9 |
| 25-49 ans | 767,1 | 8 | -18 | -6 | -3 | -12 | -24 | -1,5 | -3,1 | -4,7 | -5,6 |
| 50 ans ou plus | 187,4 | 4 | 0 | 0 | 1 | -1 | -3 | -0,6 | -1,5 | 0,3 | -1,4 |
| Avec activité réduite courte (3) .. | 493,1 | 7 | -12 | 3 | 0 | -7 | -4 | -1,4 | -0,7 | -3,1 | -1,5 |
| Avec activité réduite longue (4) .. | 614,2 | 3 | -13 | -16 | -4 | -10 | -28 | -1,5 | -4,3 | -6,3 | -8,6 |
| Volume de l'activité réduite (5) .. | 664 | -4 | -9 | -9 | -11 | -11 | -19 | -1,6 | -2,8 | -5,4 | -6,9 |
| Chômage au sens du B.I.T. (6) | 2 352 | -60 | -57 | -50 | -102 | -73 | -48 | -2,9 | -2,0 | -10,5 | -10,4 |
| Dispensés de Recherche d'Emploi | 412 | -2 | -2 | 0 | 7 | -1 | 2 | -0,3 | 0,5 | 1,1 | 2,0 |

Sources : Dares - STMT (statistiques mensuelles du marché du travail) ; Insee (BIT) ; Unédic (DRE). Calcul Dares-Insee pour les CVS.

(1) « Sans activité réduite » : DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite.

(2) « Avec activité réduite » : DEFM 1, 2, 3 avec activité réduite de moins de 78 h + DEFM 6, 7 et 8. Voir encadré 1.

(3) DEFM 1, 2, 3 avec activité réduite de moins de 78 h.

(4) DEFM 6, 7 et 8.

(5) En équivalent temps plein sur la base de 152 heures par mois = Nombre d'heures travaillées au cours du trimestre / (152 H *3).

(6) Estimations mensuelles provisoires de l'Insee dans l'attente du calage annuel sur les résultats de l'enquête Emploi 2006 reporté à l'automne.

DÉFINITIONS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE SE RÉPARTISSENT EN HUIT CATÉGORIES

Les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, qui accomplissent des actes positifs de recherche d'emploi se répartissent entre les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 en fonction :

- d'une part, du type de contrat qu'ils recherchent : CDI à temps complet pour les catégories 1 et 6, CDI à temps partiel pour les catégories 2 et 7, CDD ou emploi temporaire et saisonnier, pour les catégories 3 et 8 ;
- et, d'autre part, de la durée d'activité réduite pratiquée au cours du mois : entre 0 et 78 heures pour les catégories 1, 2 et 3 ; plus de 78 heures pour les catégories 6, 7 et 8.

Dans cette publication, on distingue les demandeurs d'emploi en fonction de la pratique de l'activité réduite, quel que soit le type de contrat recherché (les chiffres trimestriels portent sur la situation à la fin du dernier mois du trimestre). Ainsi :

- « Les demandeurs d'emploi sans activité réduite » désignent les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3 qui n'ont exercé aucune activité réduite au cours du mois.
- « Les demandeurs d'emploi avec activité réduite courte » désignent les demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 ou 3 qui ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du dernier mois du trimestre.
- « Les demandeurs d'emploi avec activité réduite longue » désignent les demandeurs d'emploi de catégorie 6, 7 ou 8 qui ont donc exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Les catégories 4 et 5 regroupent les personnes qui ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper un emploi et qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie 4 regroupe les personnes sans emploi mais non disponibles, notamment parce qu'elles sont en formation, mais aussi pour d'autres raisons, par exemple, pour maladie. La catégorie 5 regroupe des personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi.

d'âge. Il a davantage reculé au troisième trimestre qu'au quatrième pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et pour ceux de 25 à 49 ans. Pour les premiers, la baisse a été de -2,4 % au troisième trimestre et de -1,8 % au quatrième. Pour les demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans, la baisse a été de -3,5 % au troisième trimestre et de -2,2 % au quatrième.

Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus a baissé de plus de 3 % au troisième comme au quatrième trimestre.

Fin décembre 2006, le taux de chômage provisoire au sens du BIT atteignait 21,5 % pour les jeunes de moins de 25 ans (1). Il était de 7,7 % pour les personnes de 25 à 49 ans et de 5,8 % pour celles de 50 ans ou plus.

(1) Du fait du report à l'automne 2007 du calage annuel sur les résultats de l'enquête Emploi, la série mensuelle de chômage BIT publiée par l'Insee reste provisoire. En 2006 et en 2007, cette série traduit essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite, inscrits à l'ANPE.

En baisse sur le semestre, les sorties des demandeurs d'emploi sans activité réduite restent cependant plus nombreuses que les entrées

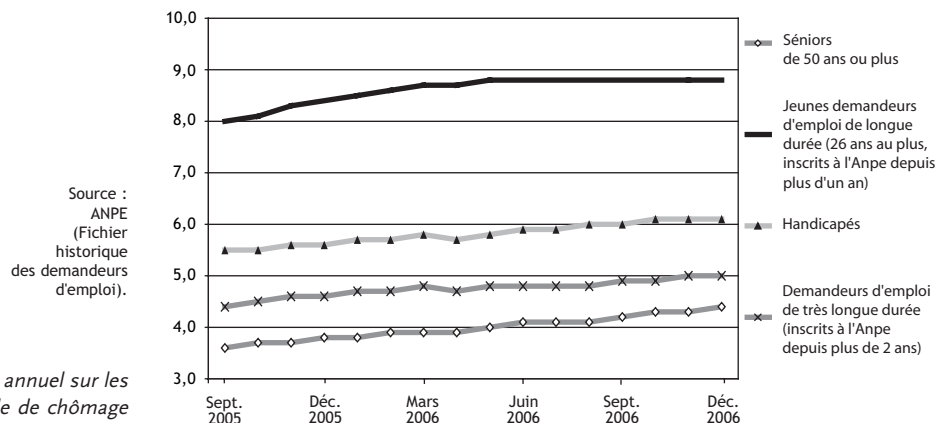
Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite varie en fonction des entrées et sorties de la liste des demandeurs d'emploi mais aussi des allers-retours avec l'activité réduite. Tous motifs confondus, les entrées des demandeurs d'emploi sans

activité réduite ont progressé au deuxième semestre, alors que les sorties ont reculé (tableau 2). Toutefois, les sorties restent supérieures aux entrées sur la période.

Rapportant les flux d'entrée ou de sortie au nombre de demandeurs d'emploi en début de trimestre, les taux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi sans activité réduite ont progressé pour leur part de façon mar-

Graphique 3
Évolution mensuelle des taux de sorties durables de l'ANPE pour certains publics connaissant des difficultés particulières

En moyenne glissante sur les douze derniers mois



Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8.

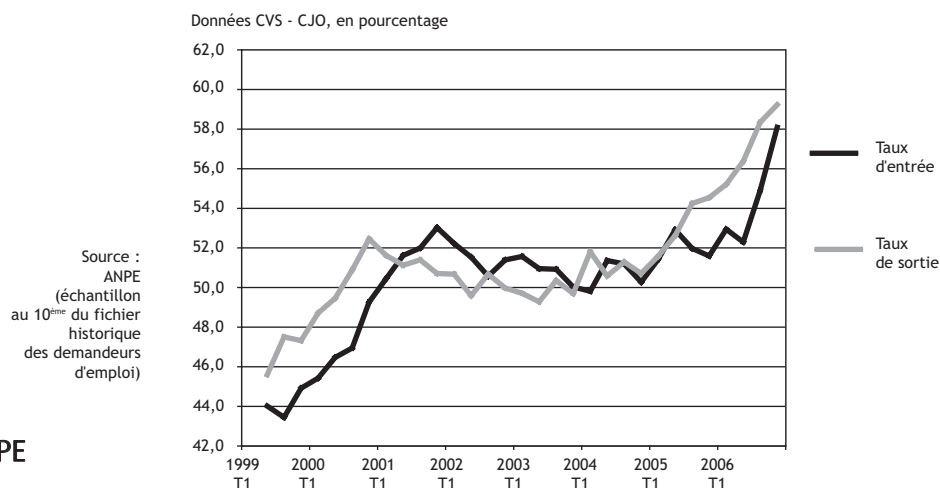
Les sorties durables sont les sorties des listes de l'ANPE pendant une durée supérieure ou égale à trois mois. Le taux de sortie est le nombre de sorties durables du mois M rapporté au stock du début du mois. Le graphique présente la moyenne des taux de sorties sur les douze derniers mois.

quée au second semestre, la progression étant nettement plus forte pour les entrées que pour les sorties. Cette nouvelle hausse des taux d'entrée et de sortie, après celle du premier semestre, témoigne d'une nouvelle hausse du turn-over des demandeurs d'emploi sur les listes de l'ANPE (graphique 4).

Inscriptions sur les listes de l'ANPE en baisse pour les demandeurs d'emploi sans activité réduite

Le nombre d'inscriptions à l'ANPE des demandeurs d'emploi sans activité réduite s'est réduit au second semestre avec 785 100 inscriptions en moyenne, par trimestre, contre 794 300 le semestre précédent (tableau 2). En 2006, 789 700 demandeurs d'emploi sans activité réduite se sont inscrits en moyenne chaque trimestre contre 811 600 en 2005, signe d'une

Graphique 4
Taux d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi sans activité réduite



Note : Le taux de sortie est l'ensemble des sorties des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite au cours du trimestre (sorties de la liste, passage en activité réduite, formation, contrats aidés) par rapport au nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite présents au début du trimestre. Le taux d'entrée est l'ensemble des entrées observées au cours du trimestre pour les demandeurs d'emploi sans activité réduite par rapport au nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite présents au début du trimestre.

évolution plus favorable du marché du travail sur l'année.

Les inscriptions ont progressé au troisième trimestre (+7 700) avant de reculer au quatrième (-15 500) (2). Parmi les motifs d'inscriptions, les entrées pour fin de

CDD, suite à un licenciement ou à la fin d'une mission d'intérim augmentent au troisième trimestre mais diminuent au quatrième. Seules les premières entrées sont en légère hausse, au troisième comme au quatrième trimestres.

Tableau 2
Décomposition par motifs des flux d'entrées et de sorties des demandeurs d'emploi 1, 2, 3 hors activité réduite

| Données CVS - CJO (en milliers) | Flux trimestriels (en milliers) | | | | | | Variations trimestrielles (en milliers) | | Variations annuelles (en milliers) | |
|--|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| | 2005 | | 2006 | | | | T3 2006 / T2 2006 | T4 2006 / T3 2006 | T3 2006 / T3 2005 | T4 2006 / T4 2005 |
| | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 (2) | | | | |
| Entrées en DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite (1) | 1 368,3 | 1 329,7 | 1 327,1 | 1 278,2 | 1 295,7 | 1 319,5 | 17,5 | 23,8 | -72,6 | -10,2 |
| <i>Inscriptions sur la liste</i> | <i>820,1</i> | <i>801,0</i> | <i>803,4</i> | <i>785,1</i> | <i>792,8</i> | <i>777,3</i> | 7,7 | -15,5 | -27,3 | -23,7 |
| dont : suite à un licenciement (économique ou autre) | 158,5 | 152,0 | 151,8 | 149,5 | 151,1 | 145,0 | 1,6 | -6,1 | -7,4 | -7,0 |
| suite à une fin de CDD | 230,1 | 218,1 | 215,8 | 209,1 | 215,8 | 210,6 | 6,7 | -5,2 | -14,3 | -7,5 |
| suite à une fin de mission d'intérim | 57,5 | 55,1 | 57,6 | 56,7 | 59,9 | 57,9 | 3,2 | -2,0 | 2,4 | 2,8 |
| premières entrées | 75,4 | 78,0 | 74,3 | 68,3 | 69,5 | 70,2 | 1,2 | 0,7 | -5,9 | -7,8 |
| <i>Retours d'activité réduite</i> | <i>463,4</i> | <i>452,6</i> | <i>450,9</i> | <i>427,5</i> | <i>427,3</i> | <i>470,9</i> | -0,2 | 43,6 | -36,1 | 18,3 |
| <i>Autres entrées</i> | <i>84,8</i> | <i>76,1</i> | <i>72,8</i> | <i>65,6</i> | <i>75,6</i> | <i>71,3</i> | 10,0 | -4,3 | -9,2 | -4,8 |
| Sorties de DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite (1) | 1 428,1 | 1 405,6 | 1 384,0 | 1 378,0 | 1 376,9 | 1 345,4 | -1,1 | -31,5 | -51,2 | -60,2 |
| <i>Sorties de la liste</i> | <i>708,7</i> | <i>687,3</i> | <i>720,0</i> | <i>696,8</i> | <i>680,8</i> | <i>710,4</i> | -16,0 | 29,6 | -27,9 | 23,1 |
| dont : reprises d'emploi | 185,5 | 188,0 | 181,1 | 182,8 | 179,6 | 177,6 | -3,2 | -2,0 | -5,9 | -10,4 |
| absences au contrôle | 258,3 | 258,8 | 267,2 | 259,8 | 243,0 | 268,2 | -16,8 | 25,2 | -15,3 | 9,4 |
| radiations | 93,2 | 93,8 | 99,8 | 101,9 | 94,0 | 114,7 | -7,9 | 20,7 | 0,8 | 20,9 |
| <i>Passages en activité réduite</i> | <i>605,0</i> | <i>589,9</i> | <i>575,9</i> | <i>573,1</i> | <i>568,7</i> | <i>542,1</i> | -4,4 | -26,6 | -36,3 | -47,8 |
| <i>Autres sorties</i> | <i>114,4</i> | <i>128,4</i> | <i>88,1</i> | <i>108,1</i> | <i>127,4</i> | <i>92,9</i> | 19,3 | -34,5 | 13,0 | -35,5 |
| Solde des entrées et des sorties | -59,8 | -75,9 | -56,9 | -99,8 | -81,2 | -25,9 | 18,6 | 55,3 | -21,4 | 50,0 |

Il existe des écarts de faible ampleur entre les données issues de la statistique mensuelle du marché du travail et celles issues du fichier historique statistique, voir encadré « sources ». Pour cette raison mais également du fait de la méthode de calcul des corrections de variations saisonnières (CVS) et des variations des jours ouvrables (CJO), le solde des entrées et sorties des demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité réduite (DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite) n'est pas équivalente à la variation du stock des DEFM 1, 2, 3 hors activité réduite représentée dans le graphique 1.

(1) Ensemble des entrées (sorties) des demandeurs d'emploi sans activité réduite = Inscriptions sur la liste (sorties de la liste) + Retours d'activité réduite (allers en activité réduite) + autres entrées (sorties).

Les autres entrées correspondent aux retours des catégories 4 (formations, maladies...) et 5 (personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi...).

(2) Données provisoires : Les données du dernier trimestre sont provisoires en raison des délais nécessaires à la remontée des informations relatives aux demandeurs d'emploi et à leur intégration dans le fichier historique.

Source : ANPE (échantillon au 10^{ème} du fichier historique statistique). Calculs Dares pour les CVS - CJO.

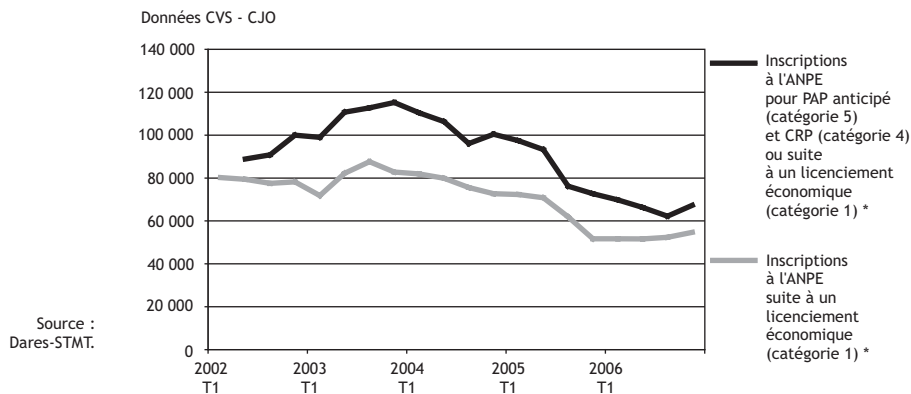
Légère baisse des sorties des listes de l'ANPE pour les demandeurs d'emploi sans activité réduite

Les sorties des listes des demandeurs d'emploi sans activité réduite ont diminué au second semestre avec 695 600 sorties en moyenne par trimestre, contre 708 400 au premier (2). Après un net recul au troisième trimestre (- 16 000), elles ont fortement augmenté (+ 29 600) au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2006, elles se sont ainsi maintenues à des niveaux élevés : 702 000 sorties en moyenne par trimestre, contre 687 200 en 2005.

Les sorties pour reprises d'emploi déclarées ont, pour leur part, diminué aux troi-

(2) Les chiffres du dernier trimestre sont à interpréter avec prudence. Ils sont en effet toujours provisoires en raison des délais nécessaires à la remontée des informations relatives aux demandeurs d'emploi et à leur intégration dans le fichier historique.

Graphique 5
Les entrées à l'ANPE en catégories 1, 4 ou 5 suite à un licenciement économique ou en CRP ou en PAP anticipé



* Y compris les inscriptions en catégorie 1 en fin de CRP et de PAP anticipé.

Lecture : Au 4^{ème} trimestre 2006, le nombre d'inscriptions suite à un licenciement économique (y compris fin de PAP anticipé ou CRP) en catégorie 1 a progressé de 2 300 par rapport au trimestre précédent. Cette évolution ne reflète pas seulement l'évolution de la situation conjoncturelle : une entreprise connaissant des difficultés et sur le point de licencier des salariés pouvait leur proposer un PAP anticipé jusqu'en mai 2005 ou depuis une CRP. Dans ces cas, les demandeurs d'emploi sont inscrits respectivement en catégorie 5 et 4. Si l'on prend en compte à la fois les inscriptions suite à un licenciement économique et les entrées en CRP (et en PAP anticipé), la hausse des entrées est plus importante au quatrième trimestre 2006 (+5 100).

sième et quatrième trimestres. En net retrait au troisième trimestre, les sorties pour motif d'absence au contrôle ou de radiation administrative ont retrouvé au quatrième trimestre les niveaux élevés du début de l'année.

Les sorties pour radiations administratives ou pour absence au contrôle ont ainsi atteint un niveau historiquement élevé en fin d'année 2006 (graphiques 6 et 7). La hausse des radiations au cours de l'année 2006 tient très vraisemblablement à la mise en place des entretiens

Encadré 2

LES SOURCES

Les statistiques mensuelles du marché du travail désignent les statistiques publiées chaque mois par la Dares et l'ANPE. Ces séries de référence portent sur les demandeurs d'emploi présents en fin de mois sur les listes de l'ANPE.

Le fichier historique statistique des demandeurs d'emploi est constitué à partir des fichiers statistiques mensuels du marché du travail pour suivre de façon longitudinale les trajectoires des demandeurs d'emploi. Il permet notamment d'étudier les passages d'une catégorie d'inscription à l'autre et la récurrence au chômage. Dans ce fichier, les demandeurs d'emploi qui sortent des listes et se réinscrivent dans un délai très court ne sont pas considérés comme sortants. Cela permet de supprimer les flux « fictifs » liés à un dépassement de quelques jours par le demandeur d'emploi de la date d'actualisation de sa situation mensuelle. Les flux d'entrées et de sorties calculés à partir de ce fichier sont, de ce fait, moins élevés que ceux publiés dans les statistiques mensuelles. De légers écarts entre les deux sources peuvent également apparaître sur les stocks de demandeurs d'emploi. Les évolutions sont cependant parallèles. Pour des raisons techniques, un demandeur d'emploi changeant d'Assédic est considéré comme un nouveau demandeur. Les données issues du fichier historique sont susceptibles de révision d'un trimestre à l'autre. Les flux d'entrées ou de sorties d'un trimestre correspondent à la somme des entrées ou des sorties des divers composants de ce trimestre. Les entrées-sorties ayant eu lieu au cours du trimestre ne sont donc pas consolidées.

Comme le fichier historique des demandeurs d'emploi contient un volume d'informations très important, le fichier utilisé est un échantillon du fichier historique statistique. Initialement, cet échantillon était au 12^{ème} avec un mode de tirage basé sur l'année et le mois de naissance des demandeurs d'emploi : n'étaient gardés que les demandeurs nés en mars d'une année impaire et ceux nés en octobre d'une année paire. Depuis la fin de l'année 2006, un nouvel échantillon, issu d'un tirage aléatoire au 10^{ème}, est utilisé. De ce fait, la publication portant sur le second semestre 2006 peut comporter des chiffres différents de celle portant sur le premier semestre 2006 [5]. Ces différences sont en général minimes, inférieures à 3 %, mais peuvent toutefois s'avérer plus importantes, 10 % certains mois, lorsque les « sous populations » étudiées sont réduites.

L'enquête « sortants » est une enquête réalisée chaque trimestre auprès des demandeurs d'emploi sortis des listes de l'ANPE le dernier mois du trimestre précédent. Elle permet d'estimer la part des sorties pour reprise d'emploi parmi les sortants ainsi que la qualité de l'emploi retrouvé. L'enquête est réalisée par quotas, sur un échantillon issu d'un tirage aléatoire simple, avec 2 300 répondants à chaque vague d'enquête. Les taux donnés ne sont donc que des estimations et doivent être pris avec les précautions d'usage (tableau 3).

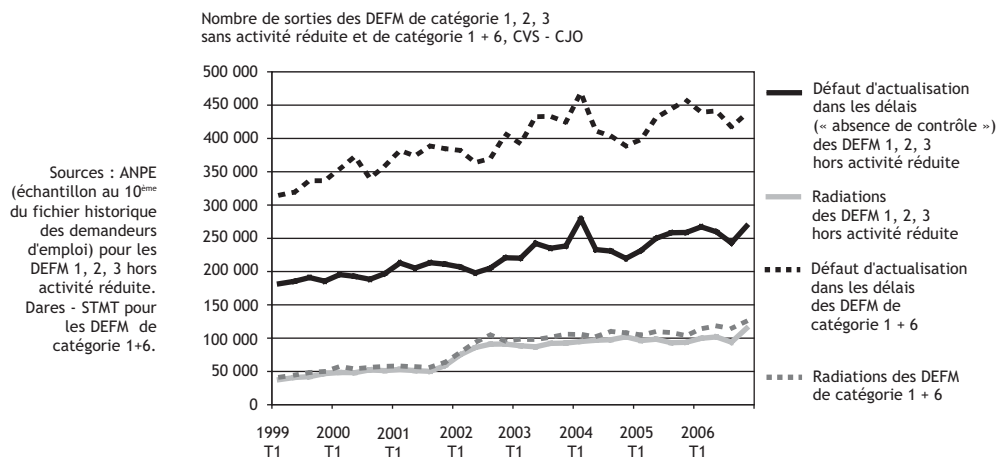
Les données publiées sont corrigées des variations saisonnières. Pour les flux d'entrées et de sorties, elles sont également corrigées des effets des jours ouvrés.

mensuels à l'ANPE dans le cadre du suivi renforcé des demandeurs d'emploi, certains n'ayant pas répondu aux convocations plus fréquentes qui leur ont été adressées. L'augmentation des sorties pour absence au contrôle provient, en partie du raccourcissement, mi 2005, des délais de relance qu'ont les demandeurs d'emploi pour actualiser leur situation (encadré 4). La moitié des sorties pour absence au contrôle et le tiers des sorties pour radiation administrative recouvre en réalité des reprises d'emploi non déclarées, d'après l'enquête « sortants » (tableau 3). Par ailleurs, une part importante des demandeurs d'emploi qui sortent des listes de l'ANPE pour les motifs de radiation administrative ou d'absence au contrôle se réinscrit dans les mois qui suivent, ce qui entraîne une augmentation du turn-over.

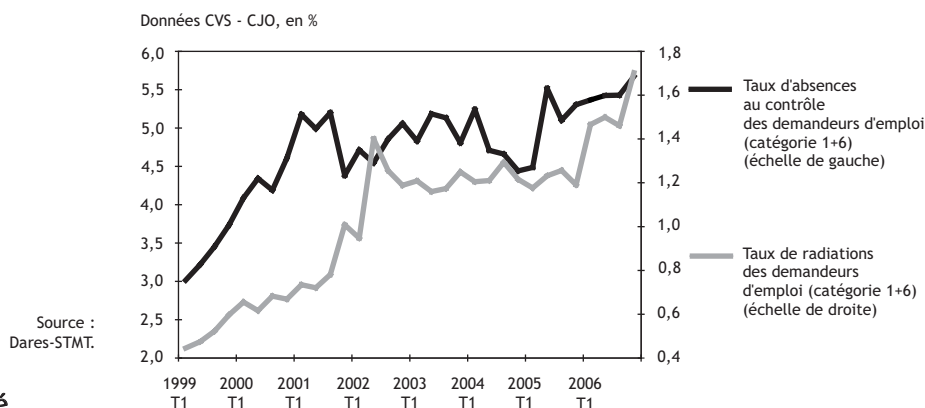
Le solde des allers retours en activité réduite contribue au recul du nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite

Au second semestre 2006, les passages vers l'activité réduite sont restés plus nombreux que les retours. Les

Graphique 6
Évolution du nombre de sortants pour défaut d'actualisation (absence au contrôle) et pour radiations



Graphique 7
Évolution des taux d'absences au contrôle et de radiations des demandeurs d'emploi (catégorie 1+6)



Note : Le taux d'absences au contrôle des demandeurs d'emploi de catégorie 1+6 rapporte le nombre de sortants de catégories 1+6 du mois M pour ce motif au nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1+6 présents en début de mois (stocks du mois M - 1).

Ex : En mars 2000, 4,1 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1+6 sortaient des listes de l'ANPE pour le motif d'absence au contrôle.

Le taux de radiations des demandeurs d'emploi de catégorie 1+6 rapporte le nombre de sortants de catégorie 1+6 du mois M pour le motif de radiation administrative au nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1+6 présents en début de mois (stocks du mois M - 1).

Ex : En mars 2000, 0,7 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1+6 sortaient des listes de l'ANPE pour le motif de radiation administrative.

L'évolution étant ici trimestrielle, ne figurent que les taux de sortie du dernier mois du trimestre.

Tableau 3
Devenir des sortants des listes de l'ANPE

En pourcentage

| Données CVS | 2005 Moyenne annuelle brute (en milliers) | 2005 | | | | 2006 | | | | Niveau moyen sur les 4 derniers trimestres | Évolution par rapport aux 4 trimestres antérieurs (en points) |
|--|---|------|------|------|------|------|------|------|------|--|---|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | | |
| Part des reprises pour emploi .. | 232,3 | 48,3 | 46,0 | 48,0 | 49,7 | 45,5 | 47,2 | 49,8 | 49,3 | 47,9 | 0,5 |
| dont : reprises en CDI | 77,0 | 15,9 | 14,8 | 16,7 | 15,7 | 15,6 | 14,1 | 15,4 | 14,7 | 15,0 | -0,6 |
| reprises en CDD | 71,8 | 15,4 | 15,7 | 13,9 | 14,5 | 14,3 | 14,9 | 16,3 | 15,2 | 15,2 | 0,4 |
| reprises en interim | 41,7 | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | 9,0 | 0,5 |
| autres | 41,8 | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | 8,8 | 0,2 |
| dont : reprises à temps complet | 182,8 | 37,7 | 36,9 | 38,0 | 38,6 | 36,3 | 37,5 | 37,9 | 38,2 | 37,5 | 0,1 |
| reprises à temps partiel . | 49,5 | 10,6 | 9,1 | 10,0 | 11,1 | 9,1 | 9,6 | 11,8 | 11,1 | 10,4 | 0,3 |
| dont : plutôt satisfait de l'emploi retrouvé | 165,9 | 34,3 | 33,4 | 33,9 | 35,3 | 33,8 | 33,4 | 35,9 | 37,3 | 35,1 | 1,2 |
| plutôt non satisfait de l'emploi retrouvé..... | 66,4 | 14,1 | 12,6 | 14,1 | 14,3 | 11,7 | 13,8 | 13,8 | 12,0 | 12,8 | -0,7 |

Champ : sortants des catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8.

ns : non significatif.

Source : ANPE, Dares - Enquête « sortants ».

passages des demandeurs d'emploi sans activité réduite vers l'activité réduite ont toutefois diminué de 4 400 au troisième trimestre et de 26 600 au quatrième trimestre 2006 (tableau 2, graphique 8). Dans le même temps, les retours d'activité réduite sont restés stables au troisième trimestre, avant de fortement progresser au quatrième (+43 600).

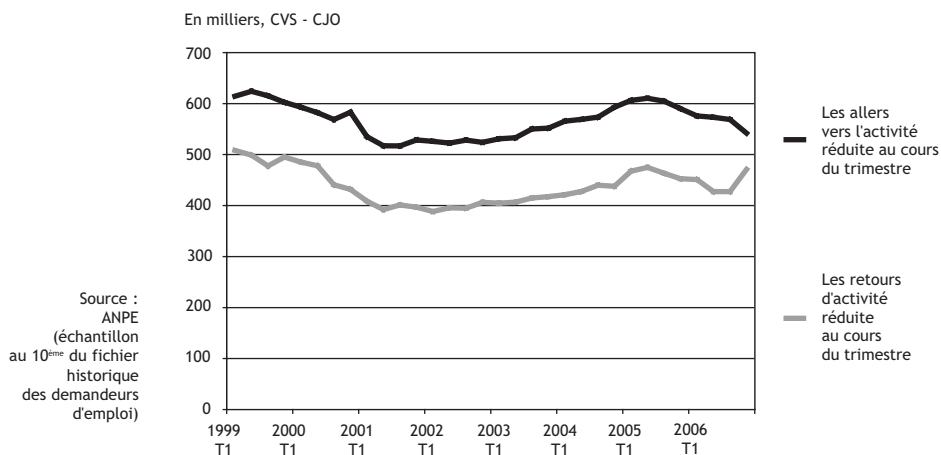
Le solde des entrées et sorties en activité réduite, qui correspond à des sorties nettes vers l'activité réduite, s'est réduit par rapport au solde enregistré au premier semestre. Avec 141 400 sorties nettes au troisième trimestre et 71 200 au quatrième, il est cependant resté suffisant pour contribuer au recul du nombre de demandeurs d'emploi sans activité réduite.

Le repli du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite s'est accentué en fin d'année

En décembre 2006, 1 107 300 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE exerçaient une activité réduite : 493 100 une activité réduite courte, 614 200 une activité réduite longue (graphique 9). Leur nombre a ainsi baissé de 48 000 au deuxième semestre 2006, après une baisse de 17 000 au premier semestre. Le repli de l'activité réduite s'est ainsi accéléré en fin d'année -1,5 % au troisième trimestre, -2,7 % au quatrième. Le repli de l'intérim au dernier trimestre peut contribuer à expliquer en partie ce recul.

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en activité réduite a reculé de 8 000 (-4,9 %) au second semestre : -4 000 sur chaque trimestre. Le nombre des 25 à

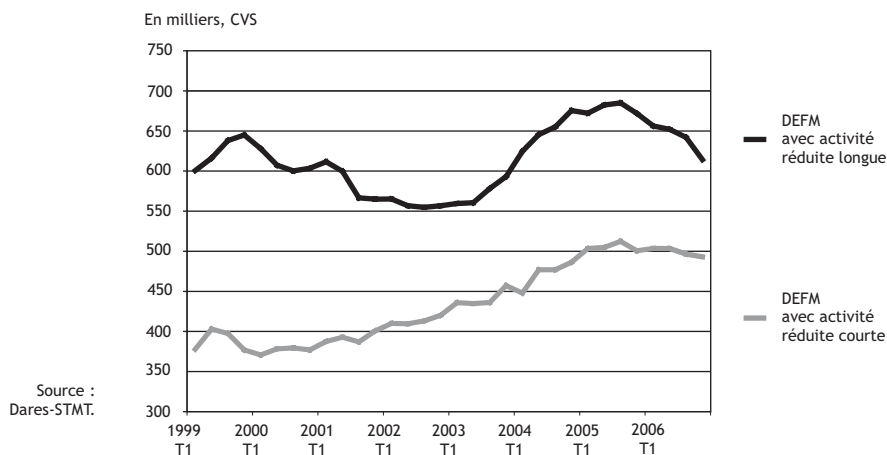
Graphique 8
Les allers et retours vers l'activité réduite



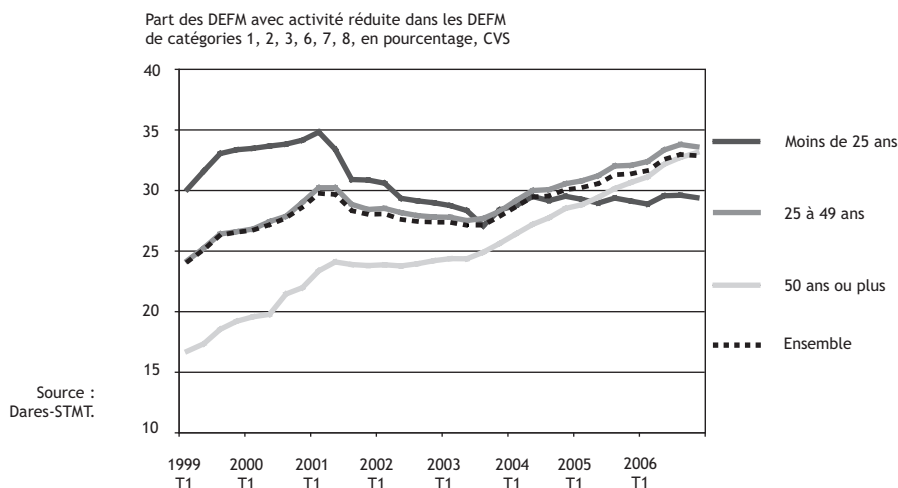
Les allers vers l'activité réduite sont les passages d'un mois sur l'autre des demandeurs d'emploi sans aucune activité réduite (catégories 1, 2, 3 n'exerçant aucune activité) vers l'activité réduite (demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3 exerçant une activité réduite + catégories 6, 7, 8). Les flux trimestriels sont calculés comme la somme des flux mensuels au cours du trimestre.

Les retours d'activité réduite sont les passages d'un mois sur l'autre des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (catégories 1, 2, 3 exerçant une activité réduite et 6, 7, 8) vers l'absence d'activité réduite (catégories 1, 2, 3 sans aucune activité). Les flux trimestriels sont calculés comme la somme des flux mensuels au cours du trimestre.

Graphique 9
Pratique de l'activité réduite, selon la durée d'activité



Graphique 10
Importance de l'activité réduite par tranches d'âge



49 ans en activité réduite a également baissé de 36 000 (-4,6 %) : -12 000 au troisième trimestre et -24 000 au quatrième. Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite des 50 ans ou plus a diminué plus faiblement au dernier semestre (-2,1 %) : -1 000 au troisième trimestre et -3 000 au quatrième.

La part des seniors en activité réduite au sein de l'ensemble des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) continue d'augmenter (graphique 10). En revanche, celles des moins de 25 ans et des 25 à 49 ans se sont stabilisées sur la même période.

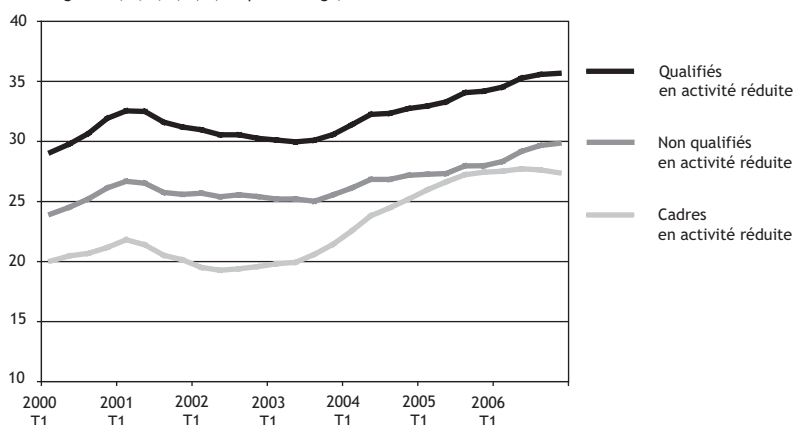
En hausse depuis 2004, la part des demandeurs d'emploi dit « qualifiés » (3) en activité réduite et celle des « non qualifiés » (4) ont de

(3) Ouvriers qualifiés, employés qualifiés et techniciens.

(4) Manœuvres, ouvriers non qualifiés, employés non qualifiés.

Graphique 11
Importance de l'activité réduite par qualification

Part des DEFM avec activité réduite dans les DEFM de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8, en pourcentage, données CVS



Source : Dares-STMT.

L'information relative à la qualification repose sur la déclaration effectuée par le demandeur d'emploi lors de son inscription. La nomenclature utilisée par l'ANPE distingue neuf types de qualifications, regroupés ici en trois : non qualifiés (manœuvres, ouvriers non qualifiés, employés non qualifiés) ; qualifiés (ouvriers qualifiés, employés qualifiés, techniciens) ; cadres (agents de maîtrise, ingénieurs et cadres).

nouveau légèrement progressé pour atteindre respectivement 35,7 % et 29,8 % en décembre 2006, leur plus haut niveau depuis 2000 (graphique 11). La part des

cadres en activité réduite (27,4 %) a, quant à elle, cessé sa progression en fin d'année, marquant ainsi le pas en 2006 après deux années de hausse.

Cette synthèse conjoncturelle a été réalisée à la Dares par Etienne DEBAUCHE, Thomas DERUYON, Fanny MIKOL, Olivier MONNERAYE, Bernard NÉROS, Mahrez OKBA, Géraldine SEROUSSI et Hélène VALDELIÈVRE.

Bibliographie

[1] Dares [2007] « Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre de 2006 : l'emploi sur un rythme de croisière », *Premières Informations*, n°13.5, mars.

[2] Ponceau J., De Riccardis N. [2007] « L'emploi salarié au quatrième trimestre 2006 », *Premières Informations*, n°12.1, mars.

[3] De Riccardis N. [2007] « L'emploi intérimaire au quatrième trimestre 2006 : Un repli du nombre d'intérimaires » *Premières Informations*, n°17.1, avril.

[4] Debauche E., Deroyon T., Mikol F., Valdelièvre H. [2007] « Analyse de l'évolution des statistiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi 2005 à la fin 2006 » *Document d'études*, n° 128, août 2007.

[5] Dares [2007] « L'évolution du chômage au premier semestre 2006 » *Premières Informations*, n°11.1, mars.

[6] Insee [2007] « Zone euro : la consommation prend le relais », *Note de conjoncture*, juin.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le
Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine
Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LES DIFFÉRENTS CHIFFRES DU CHÔMAGE AU SENS DU BIT

Une statistique annuelle fournie par l'exploitation de l'enquête Emploi de l'Insee

Est chômeur au sens du BIT une personne à la recherche d'un emploi (ce qui suppose des démarches actives de recherche d'emploi), immédiatement disponible et n'ayant pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence. Ce concept est naturellement limitatif (il ne permet pas d'approcher le « halo » du chômage) mais il présente l'avantage de permettre des comparaisons internationales.

Seule l'enquête Emploi de l'Insee permet de mesurer ce concept via une batterie de questions conçues spécialement pour appréhender finement la réalité des démarches de recherche d'emploi, la disponibilité effective, etc.

Une estimation mensuelle fondée sur l'évolution de certaines catégories de DEFM

L'estimation annuelle fournie par l'enquête Emploi ne donne aucune information conjoncturelle sur l'évolution du chômage. Afin de pallier ce manque, l'Insee et la Dares publient une estimation provisoire chaque mois, fondée principalement sur l'évolution du nombre de DEFM en catégories 1, 2 ou 3 et n'ayant pas exercé d'activité réduite. Cet agrégat est en effet le plus proche du chômage au sens du BIT, conceptuellement et, tout au moins sur le passé, statistiquement en moyenne annuelle. Cette estimation mensuelle est calée sur les résultats annuels de l'enquête Emploi une fois ceux-ci connus, en général en mars de l'année suivante. Ce calage consiste à corriger la série mensuelle de telle sorte que sa moyenne sur l'année soit égale aux résultats annuels de l'enquête Emploi.

Les divergences constatées en 2006

La série mensuelle actuellement publiée par l'Insee et la Dares n'a pas encore été calée sur les résultats de l'enquête Emploi 2006. Par construction, elle évolue de façon analogue à la série des DEFM 1, 2 et 3 n'ayant pas exercé d'activité réduite.

La moyenne annuelle du taux de chômage BIT pour 2006 qui découle de cette série mensuelle fondée sur les données ANPE s'établit à 9,1 %. Le taux de chômage en moyenne annuelle pour 2006 qui ressort de l'enquête Emploi est, quant à lui, bien supérieur, à 9,8 %.

L'ampleur de l'écart (0,7 point en moyenne annuelle en 2006) est exceptionnelle et nourrit les interrogations à l'égard de la fiabilité tant de l'enquête Emploi (ce qui explique que l'Insee ait décidé de différer le calage à l'automne 2007) que de la méthode d'estimation mensuelle fondée sur l'évolution des DEFM, dans la mesure où certaines évolutions qui sont intervenues dans le cadre du service public de l'emploi (SPE) ont accentué le repli du nombre de demandeurs d'emploi en 2005 et 2006 (encadré 4).

Les différents chiffres du taux de chômage BIT (en %)

| | Résultats bruts de l'enquête Emploi, méthode Insee | Série mensuelle Insee-Dares |
|------------------------------|--|--------------------------------|
| Moyenne annuelle 2005 | 9,9 | 9,9 |
| Moyenne annuelle 2006 | 9,8 | 9,1 |
| Premier trimestre 2007 | 9,4 | 8,5 |
| Fin décembre 2004 | - | 10,0 |
| Fin décembre 2005 | - | 9,5 |
| Fin décembre 2006 | - | 8,6 |
| Fin mars 2007 | - | 8,3 |
| Fin mai 2007 | - | 8,1 |

Sources : Insee-Dares.

D'après les estimations mensuelles provisoires de l'Insee fondées essentiellement sur les statistiques de DEFM inscrits à l'ANPE, le taux de chômage BIT se serait replié de 9,5 % fin décembre 2005 à 8,6 % fin décembre 2006. De leur côté, les résultats de l'enquête Emploi, non labellisés par l'Insee, font état d'un taux de chômage BIT de 9,4 % en moyenne au quatrième trimestre 2006, après 10,0 % en moyenne au quatrième trimestre 2005 (1).

(1) Les dernières données publiées par l'Insee font état d'un écart entre les deux sources qui s'est encore accru au premier trimestre 2007, avec un taux de chômage BIT de 9,4 % d'après les résultats de l'enquête Emploi et 8,5 % d'après les estimations mensuelles provisoires fondées sur les statistiques de DEFM [6].

L'IMPACT POSSIBLE DE CERTAINES MODIFICATIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI SUR LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE ET L'ESTIMATION MENSUELLE PROVISOIRE DU CHÔMAGE AU SENS DU BIT

Un certain nombre de mesures ont été prises dans le cadre du service public de l'emploi (SPE) depuis 2005 en vue principalement d'améliorer le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Cinq mesures en particulier sont susceptibles d'avoir affecté les statistiques de DEFM et, par suite, les estimations mensuelles provisoires du chômage au sens du BIT qui se fondent essentiellement sur l'évolution du nombre de DEFM de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite. Des chiffres peuvent être proposés pour l'impact mécanique de certaines de ces mesures sur les différentes catégories de DEFM. Ces estimations, qui restent entourées d'une assez grande marge d'incertitude, fournissent des ordres de grandeur des différents effets [4].

La mise en place de la Convention de Reclassement Personnalisé

Le dispositif de Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) a remplacé depuis le 31 mai 2005 le Pare-Pap anticipé. Comme le Pare-Pap anticipé, il organise le reclassement des licenciés économiques d'entreprises de moins de 1 000 salariés. Les bénéficiaires de la CRP demeurent dorénavant jusqu'à huit mois en catégorie 4 avant d'être classés en catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 s'ils n'ont pas retrouvé d'emploi, tandis qu'ils étaient auparavant classés en catégorie 5 avant de basculer en catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 dès la fin de leur préavis, soit au bout d'un mois et demi en moyenne. La CRP a donc mécaniquement fait baisser le nombre de DEFM de catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 : l'effet est estimé à environ -20 000 sur le nombre de DEFM de catégorie 1+6, ainsi que sur l'estimation mensuelle provisoire du nombre de chômeurs BIT fin 2006, après -15 000 fin 2005.

Le report des dates de relance mensuelle des demandeurs d'emploi n'ayant pas actualisé spontanément leur situation

Tous les mois, chaque demandeur d'emploi est tenu d'actualiser sa situation via la « déclaration de situation mensuelle », pour préciser notamment s'il est toujours à la recherche d'un emploi et s'il a exercé une activité réduite au cours du mois. Cette démarche doit être effectuée avant le 12^{ème} jour ouvré du mois suivant, faute de quoi le demandeur d'emploi est considéré comme « absent au contrôle » et cesse d'être inscrit sur les listes de demandeurs d'emploi. Tous les demandeurs d'emploi qui ne se sont pas actualisés sont destinataires d'une relance. Ils disposaient d'un délai de neuf à dix jours calendaires jusqu'en mai 2005 et ce délai a été réduit, entre quatre et sept jours calendaires depuis juin 2005. Jusqu'en juin 2006, les demandeurs d'emploi n'étaient par ailleurs pas prévenus de la date effective de la clôture de l'actualisation.

Les délais d'actualisation après relance ayant été raccourcis, le nombre d'absences au contrôle a augmenté. L'effet sur le nombre de DEFM a été cependant moins important, dans la mesure où la plupart des personnes qui sortent par mégarde des listes se réinscrivent dès le mois suivant. Cette modification pourrait avoir eu un impact sur le nombre de DEFM de catégorie 1+6 estimé dans une fourchette allant de -20 000 à -25 000 fin 2006, après un effet de l'ordre de -50 000 fin 2005 (1). L'effet sur l'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT est sans doute inférieure, sans qu'il soit possible d'être plus précis. On peut ainsi retenir un ordre de grandeur compris entre -25 000 et -10 000 fin 2006, après -50 000 à -25 000 fin 2005.

Les classements plus systématiques en catégorie 5 des chômeurs créateurs d'entreprises et des bénéficiaires de contrats aidés

Depuis la mi 2005, les chômeurs reprenant un emploi aidé ou créant leur entreprise sont plus systématiquement reclassés en catégorie 5 (2). Auparavant, certains de ces chômeurs reprenant un emploi aidé ou créant leur entreprise maintenaient un moment leur inscription en catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8. Il en résulte un effet baissier sur le nombre de DEFM – allant dans le sens d'une meilleure identification de ceux-ci – estimé avec une grande marge d'incertitude : aux alentours de -30 000 à -40 000 sur le nombre de DEFM de catégorie 1+6 fin 2006, après -10 000 à -20 000 fin 2005. L'effet sur l'estimation mensuelle du nombre de chômeurs BIT est très vraisemblablement inférieure, quoique d'une ampleur très difficile à apprécier.

L'impact des entretiens mensuels mis en place début 2006 par l'ANPE

Entre juillet 2001 et octobre 2005 les demandeurs d'emploi en catégories 1, 2, 3 bénéficiaient du Projet d'Action Personnalisé (PAP). Le demandeur d'emploi bénéficiant d'un PAP était convoqué tous les six mois environ pour un entretien approfondi avec un conseiller ANPE. Afin d'améliorer le suivi des demandeurs d'emploi, l'ANPE a mis en place, depuis le 1^{er} octobre 2005, le système des entretiens mensuels, nommé aussi Projet d'Accompagnement dans l'Emploi (PAE). De fait, ce nouveau système remplace le PAP. Tous les nouveaux entrants à l'ANPE sont désormais convoqués tous les mois à l'Agence pour un entretien à partir du 4^{ème} mois d'inscription sur les listes (ils ont donc commencé à être convoqués en janvier 2006). La plus grande fréquence des entretiens accroît mécaniquement la probabilité d'être radié suite à l'absence à convocation à un tel entretien : un demandeur d'emploi soumis à une fréquence d'entretien plus importante est en effet plus susceptible qu'auparavant de ne pas répondre à une convocation. La hausse des radiations peut avoir un effet sur le nombre de DEFM, dont l'ampleur dépend de la vitesse à laquelle les chômeurs radiés se réinscrivent et de la proportion d'entre eux qui ne se réinscrivent pas. Une analyse du surcroît de radiations enregistrées depuis le début 2006 laisse penser que l'effet mécanique des entretiens mensuels sur le nombre de DEFM de catégorie 1+6 pourrait être compris entre -25 000 et -30 000 fin 2006. L'effet sur l'estimation mensuelle du nombre de chômeurs au sens du BIT est plus difficile à estimer. On peut retenir un effet compris entre -30 000 et -15 000 fin 2006. La mise en œuvre des entretiens mensuels comme d'autres mesures prises pour améliorer le suivi et l'accompagnement des chômeurs a pu par ailleurs affecter le comportement d'inscription à l'ANPE, à côté de l'effet mécanique sur les radiations administratives.

La réforme de l'indemnisation du chômage en 2003

Au-delà des effets mécaniques des quatre modifications étudiées, la réforme des filières d'indemnisation du chômage de 2003 a pu modifier les comportements d'inscription des chômeurs. Pour être indemnisé, il faut être inscrit à l'ANPE. En conséquence, les personnes indemnisées sont fortement incitées à être attentives à leur inscription sur les listes de l'ANPE. Celles qui ne sont pas indemnisées n'ont pas cette incitation. Comme les conditions d'indemnisation ont été durcies à partir du 1^{er} janvier 2004, il est possible qu'un plus grand nombre de personnes (qui ne sont pas ou plus indemnisées) n'aient pas maintenu leur inscription à l'ANPE, tout en continuant à faire des démarches actives de recherche d'emploi. Dans cette hypothèse, le nombre de personnes inscrites sur les listes de l'ANPE baisserait sans que le chômage au sens du BIT ne soit affecté. L'effet de ce facteur ne peut toutefois être quantifié à partir des données actuellement disponibles. Il pourrait l'être prochainement, dès que les fichiers relatifs à l'indemnisation pour 2006 seront disponibles. Il convient toutefois de noter que certains facteurs comme les entretiens mensuels et le report des dates de relance dont les effets mécaniques ont d'ores et déjà été quantifiés, concernent vraisemblablement surtout des personnes non indemnisées.

Au total, d'après les estimations réalisées, qui restent entourées d'une grande marge d'incertitude et ne concernent que les quatre premiers facteurs cités, les modifications du service public de l'emploi intervenues depuis 2005 pourraient avoir accentué mécaniquement la baisse du nombre de DEFM de catégorie 1+6 d'environ -80 000 fin 2005 et d'environ -100 000 fin 2006 par rapport au niveau atteint fin 2004. L'ampleur de ces effets serait beaucoup plus incertaine sur l'estimation provisoire du nombre de chômeurs au sens du BIT : par rapport à la fin de l'année 2004, la baisse du taux de chômage au sens du BIT pourrait avoir été accentuée de -0,2 à -0,3 point fin 2005 et de -0,2 à -0,4 point fin 2006.

(1) L'impact aurait été plus élevé fin 2005 que fin 2006 pour deux raisons principales : le lien entre le nombre d'absences au contrôle et le délai de relance apparaît beaucoup plus faible en 2006 qu'en 2005 ; en outre, les délais de relance ont été davantage raccourcis sur plusieurs mois en 2005 en raison d'incidents de gestion.

(2) La catégorie 5 regroupe les personnes occupant un emploi mais qui en recherchent un autre, par exemple parce qu'il s'agit d'un emploi à durée déterminée qui va bientôt s'achever ou parce que l'emploi occupé ne les satisfait pas.